

**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 JUIN 2014
A 19 HEURES**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 27 mai 2014, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales

Présents : **M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD - M. Jean-Marie CHUSSEAU – Mme Gaëlle SABOURAUD - M. Serge MIQUEL – M. Michel JEAN – Mme Annick GOULEVANT - M. Emmanuel CRÉTIN – Mme Muriel BOYER - Mme Patricia SAID - Mme Annick TETAUD - M. Xavier MINGUEZ – M. Rénaud BARBOT.**

Date de la convocation : **27 mai 2014**

Absent excusé : **M. Jean FAYOLLE - M. Guillaume MARTIN**

Absent non excusé :

Procurations : **M. Jean FAYOLLE représenté par M. Michel JEAN – M. Guillaume MARTIN représenté par M. Xavier MINGUEZ**

Monsieur fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance : **M. CRÉTIN Emmanuel.**

Et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : Pas d'observation.

AFFECTATION DE RESULTATS – Port de Mornac sur Seudre

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Port, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice et constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **4 338,73 €**
- un excédent d'investissement de **4 782,61 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation des résultats	Montant en Euros
Excédent d'investissement reporté (ligne 001)	4 782.61 €
Excédent de fonctionnement (ligne 002)	4 338.73 €

BUDGET 2014 – Port de Mornac sur Seudre

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif :

- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre

Le budget primitif est présenté comme suit :

- section de fonctionnement (en équilibre) :

- Dépenses **23 533.79 €**
- Recettes **23 533.79 €**

- section d'investissement (en équilibre)

- Dépenses **25 761.52 €**
- Recettes **25 761.52 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accepter les modalités de vote dudit budget :
 - en section de fonctionnement par chapitre
 - en section d'investissement par chapitre
- de voter le budget primitif du port pour l'exercice 2014, tel que présenté.

Subventions associations et autres 2014

Associations	Montant accordé en 2013	Demande 2014	Propositions de la Commission	Décision du Conseil Municipal
Club de loisirs	300 €	Pas de demande	300 €	Voté à l'unanimité
Seudre et Mer	1 000 €	1 150 €	1 100 €	A.Tétaud membre du bureau ne participe pas au vote Voté à l'unanimité 12 voix pour 1150 € 2 voix pour 1100 € (M. Hallard – M. Barbot)
A.D.L. Bibliobus	80 €	0.10 €/habitant	80 €	Voté à l'unanimité
Pensionnés de la Marine Presqu'île d'Arvert	100 €	100 €	100 €	13 voix pour 1 Abstention M. Miquel 1 contre M. Créatin
Office de Tourisme	2000 €			
Fêtes Romanes	400 €	1 000.00 €	800 €	A.Tétaud membre du bureau ne participe pas au vote Voté à l'unanimité
Labayaga	1500 €	1 200.00 €	1 200€	Voté à l'unanimité
Huître Pédagogique	300 €	500.00 €	400 €	Mme Saïd vote pour 500 € 14 voix pour 400 €
Kayak et nature	700 €	1 000.00 €	700 €	11 voix pour 700 € 3 abst M.Miquel-Mme Sabouraud-Mme Saïd 1 contre M. Créatin
Comité des Fêtes	800 €	450.00 € Remb musicien et Magicien Repas des anciens	450 €	Voté à l'unanimité
Maison du Protestantisme	0.00 €	350,00 €	0.00 €	
Secours catholique	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Chambre des métiers et de l'Artisanat	0.00 €	72.00 €	0.00 €	
Ass des Paralysés de France	0,00 €	Pas de montant	0.00 €	
Ass Solidarité Paysans	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Hôpital pour les enfants	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Banque Alimentaire	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Défense contre les nuisibles	0.00 €	0.14 € par ha	0.00 €	

		133.00 €		
France Alzheimer	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Ass Mémorial des Morts A.F.N.	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Hôpital pour un enfant	0.00 €	Pas de montant	0.00 €	
Pour mémoire : Subvention accordée et payée en 2014 - Classe découverte				1 100.00 €
TOTAL	7 180.00 €			

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de dresser une liste comme suit :

20 Personnes domiciliées dans la commune :

M. HALLARD Jacky (Adjoint)	M. ROSSIGNOL Christian
M. MIQUEL Serge (Adjoint)	M. CUISINIER Alain
M. MINGUEZ Xavier (Conseiller)	M. ROUIL Eric
M. BARBOT Reynald (Conseiller)	M. VERGER Christophe
Mme BOYER Muriel (Conseiller)	M. ROUX Roger
M. MARTIN Guillaume (Conseiller)	M. COUGOT Roger
Mme SAID Patricia (Conseiller)	M. THIBAudeau Pierre
M. CHAMPION Claude	Mme BAROT Colette
M. JOYEUX Jean Philippe	Mme CHEVALEAU Geneviève
M. GROLLEAU Patrice	M. MIGNONNEAU Yannick

4 Personnes domiciliées hors commune :

M. LEBRETON Jean Luc	M. ROBIN Régis
M. JEAN Michel	M. GIRARD Jean-Luc

DESIGNATION DES MEMBRES CONSTITUANT LES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE REFLEXION A LA CARA

EXPOSÉ :

L'article L.2121-22 du CGCT stipule que « *peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* »,

Le législateur a introduit, à l'occasion de l'adoption de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, un nouvel article L.5211-40-1 au CGCT, lequel dispose que :

"Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L.2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine."

Le législateur n'a pas précisé comment devaient être désignés les conseillers municipaux amenés à participer à ces commissions de travail et de réflexion. Il propose que les conseillers, qui participent dans leurs communes à une commission en lien avec celle créée par le Conseil communautaire, puissent être autorisés à collaborer avec celles constituées, entre autre, par une Communauté d'Agglomération,

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la CARA est membre de droit de chaque commission.

Le Président de la commission concernée sera le rapporteur chargé de présenter le dossier et de transmettre l'avis de la Commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°CC-140523-H3 du 23 mai 2014 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 18 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1- « Aménagement de l'espace communautaire (SCoT) »
- 2- « Assainissement »
- 3- « Culture »
- 4- « Développement Economique »
- 5- « Eau »
- 6- « Elimination et Valorisation des déchets »
- 7- « Environnement, Energie et Développement Durable »
- 8- « Finances »
- 9- « Gens du voyage »
- 10- « Logement - Droit du sol - PLH »
- 11- « Mer et Milieu Maritime »
- 12- « Politique de la Ville - Enfance - Jeunesse »
- 13- « Ruralité - Développement agricole »
- 14- « Sécurité des zones de baignade » **PAS DE REPRESENTANT POUR CETTE COMMISSION**
- 15- « Systèmes d'information et aménagement numérique »
- 16- « Tourisme »
- 17- « Transports et Mobilité »
- 18- « Travaux - Bâtiments communautaires »

Vu la délibération n°CC-140523-H4 du 23 mai 2014 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'autoriser :

1°) la participation des Conseillers municipaux des communes membres aux commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, afin que chaque commune du territoire de la CARA soit représentée dans ces commissions, *soit par un Conseiller communautaire titulaire ou suppléant, soit par un Conseiller municipal*, dans chacune des 17 commissions, (**hormis celle de la commission "Finances"**),

2°) chaque Conseil municipal des communes membres de la CARA à proposer au Conseil communautaire la liste de ses représentants (**un titulaire et un suppléant**), dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

3°) le dépôt des listes comportant le nom de chaque représentant (**1 titulaire, 1 suppléant**) des 34 communes de la CARA, au sein des 17 commissions de travail et de réflexion (hormis la commission "Finances") et leur transmission au plus tard le 18 juin à 12 h à l'adresse électronique suivante *p.pages@agglo-royan.fr* ou auprès du service des Affaires générales de la CARA, afin qu'elles soient validées lors du Conseil communautaire du 26 juin 2014,

PROPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de désigner au sein de chacune des 17 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des Finances) de la CARA, le représentant titulaire ou suppléant suivant :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1- « Aménagement de l'espace communautaire (SCoT) »	M. Michel JEAN	M. Jean-Marie CHUSSEAU
2- « Assainissement »	M. Jacky HALLARD	M. Serge MIQUEL
3- « Culture »	Mme Annick TÉTAUD	Mme Muriel BOYER
4- « Développement Economique »	Mme Muriel BOYER	Mme GOULEVANT
5- « Eau »	M. Jacky HALLARD	M. Serge MIQUEL
6- « Elimination et Valorisation des déchets »	M. Jacky HALLARD	M. Gilles SALLAFRANQUE
7- « Environnement, Energie et Développement Durable »	M. Serge MIQUEL	M. Jean-Marie CHUSSEAU
9- « Gens du voyage »	M. Reynald BARBOT	Mme Patricia SAID
10- « Logement - Droit du sol - PLH »	M. Gilles SALLAFRANQUE	Mme Patricia SAID

11- « Mer et Milieu Maritime »	M. Jean FAYOLLE	M. Guillaume MARTIN
12- « Politique de la Ville - Enfance - Jeunesse »	M. Jean-Marie CHUSSEAU	Mme Annick GOULEVANT
13- « Ruralité - Développement agricole »	Mme Annick GOULEVANT	M. Jacky HALLARD
15- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	M. Xavier MINGUEZ	M. Guillaume MARTIN
16- « Tourisme »	Mme Gaëlle SABOURAUD	M. Reynald BARBOT
17- « Transports et Mobilité »	M. Jean-Marie CHUSSEAU	Mme Muriel BOYER
18- « Travaux - Bâtiments communautaires »	M. Emmanuel CRÉTIN	M. Serge MIQUEL

- d'autoriser le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC « Chemin de la Croix du Jubilé ».

M. HALLARD présente au Conseil Municipal un devis du Syndicat Départemental d'Electrification, pour des travaux d'extension de l'éclairage public situés « Chemin de la Croix du Jubilé » le montant des travaux restant à la charge de la commune est **de 6 602,06 €.**

DÉCISION POUR LA COMMISSION COMMERCE ET ARTISANAT

Reporté

JOURNEE KAYAK

Monsieur le Maire propose de renouveler la journée kayak comme elle avait été faite l'an passé. L'encadrement sera réalisé par les membres du kayak. Cette journée se déroulera le Dimanche 8 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- **De prendre en charge les frais d'une journée de sortie de kayak : 10 € par enfant de 8 à 16 ans.**

AFFAIRES DIVERSES

Convention avec la ligue de l'enseignement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons former du personnel dans le cadre des rythmes scolaires, une convention pour une formation BAFA Général est organisée par la ligue de l'enseignement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- o De signer la convention.

Tourisme (St Emilion)

Une délégation de St Emilion accompagné de M. le Maire M. Lauret et le Président de L'Office de Tourisme est prévue pour le 30 juin 2014, afin d'échanger sur le tourisme.

Défibrillateur

Mme Sabouraud suggère au Conseil Municipal de déplacer le défibrillateur qui se trouve actuellement à la mairie vers l'Office de Tourisme, ce qui permettrait un accès sur toute la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.